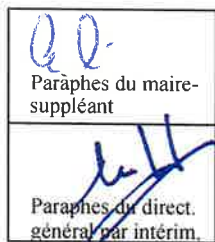


## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 4 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **3 février 2020** à 19h35, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Eric Courteau.

Conseillers présents :    Monsieur Daniel Braün                    Monsieur Charles Brochu  
                                  Madame Sylvie Giroux                    Monsieur Fernand Leclerc  
                                  Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Monsieur le maire, Herman Herbers, est absent et son absence a été motivée.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire/trésorier par intérim est aussi présent.

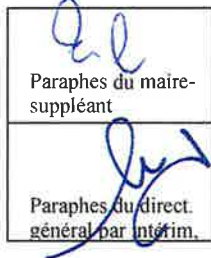
### 2020-019    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant au varia 8.11, les items A à D, à savoir :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020
4. Correspondance
5. Divers comités
  - 5.1 CCU – Demande de dérogation mineure – 365 chemin Ouellette
  - 5.2 CPTAQ – Demande de Les Entreprises M.A. Petit au 442A Route 243
6. Finance
  - 6.1 Présentation des comptes à payer
  - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture
  - 7.1 Avis de motion et adoption du projet règlement numéro 567 décrétant une dépense et un emprunt de 371 500\$ pour le réaménagement du garage municipal
  - 7.2 Avis de motion et adoption du projet règlement numéro 568 décrétant une dépense et un emprunt de 626 000\$ pour les travaux d'asphalte chaud et la réfection de ponceaux sur les chemins De La Rivière et De La Vallée
    - 7.2.1 Confirmation de l'engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies aux programmes – Projet RIRL 2017-601B
    - 7.2.2 Acceptation de la grille de calcul de l'aide financière du programme RIRL 2017-601B
8. Affaires nouvelles et suivis
  - 8.1 Acceptation des plans et devis datés du 21 janvier 2020 pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Phase 3, incluant une modification concernant la localisation des bureaux administratifs
  - 8.2 Acceptation de l'offre de service de CIMA+ pour les services professionnels d'ingénierie, de la surveillance partielle des travaux d'infrastructures routières des chemins De La Rivière et De La Vallée
  - 8.3 Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation de statistiques Canada pour ajustement salarial 2020 des employés et des élus
  - 8.4 UPA - Demande d'appui sur la loi 48 (Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles)
  - 8.5 MRC du Val-Saint-François – Résolution concernant l'entente intermunicipale pour l'achat regroupé de radars pédagogiques
  - 8.6 MRC du Val-Saint-François – Demande de participation à l'Escouade verte 2020
  - 8.7 MRC du Val-Saint-François – Résolution d'arrêt de processus d'adoption du règlement no. 2019-05 et abrogation de la résolution numéro 2020-012 de la municipalité
  - 8.8 Centre de répit Théo Vallières – Invitation au Steak Frites 2020
  - 8.9 Contribution aux frais de démarrage – éclairage terrain de soccer
  - 8.10 Infotech – contrat de soutien 2020-2021

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- 8.11 Varia :
- A : Autorisation à la direction générale de procéder à la formation d'un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offre au projet des travaux d'asphalte sur une partie des chemins De La Rivière et De La Vallée
  - B : Autorisation à la direction générale de déposer le devis de soumission pour les travaux d'asphalte sur une partie des chemins De La Rivière et De La Vallée sur le site d'appels d'offre public SEAO
  - C : Délégation de la conseillère Sylvie Giroux pour représenter la municipalité aux événements organisés le 18 février 2020 et le 24 mars 2020
  - D : Proclamation des journées de la persévérance scolaire
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire  
10. Période de questions pour le public  
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 2 mars 2020

### 2020-020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 2020-020-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

### ----- CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposés à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

### 2020-021 DIVERS COMITÉS

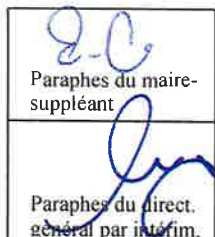
#### 2020-021-1 CCU – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 365 CHEMIN OUELLETTE

**ATTENDU QUE** madame Lynda Patrick, représentante de Percy Patrick, propriétaire du lot 5 535 110 souhaite acquérir une bande de terrain de 648,1 m<sup>2</sup> du lot 5 535 111 afin de régulariser une situation d'empiétement d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal du 365 chemin Ouellette;

**ATTENDU QUE** le lot 5 535 111 a actuellement une superficie de 2 213.8 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** selon le règlement de zonage lotissement 448, les lots non-desservis par les services d'égout et d'aqueduc doivent avoir une superficie minimale de 4000 mètres carrés;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**ATTENDU QUE** la demande est de diminuer la superficie du lot 5 535 111 à 1565.7 mètres carrés afin de céder la superficie souhaitée au lot voisin (5 535 110);

**ATTENDU QUE** la demande est donc de permettre une dérogation de 2 343.3 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte toutes les autres dispositions de règlement de lotissement en vigueur ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de consultation de l'urbanisme recommandent aux membres du conseil d'accepter cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement :

**D'accepter** unanimement la demande de madame Lynda Patrick afin de permettre le transfert d'une superficie de 648.1 m<sup>2</sup> du lot 5 535 111 au lot 5 535 110 ;

**DE** recommander à madame Lynda Patrick, de prendre les dispositions nécessaires auprès de l'arpenteur-géomètre afin de modifier la dimension du lot nouvellement créé avec une superficie minimale de 4000 m<sup>2</sup>, le tout en conformité avec le règlement de zonage de lotissement 448.

---

### 2020-021-2 CPTAQ – DEMANDE DE LES ENTREPRISES M.A. PETIT INC. AU 442A ROUTE 243

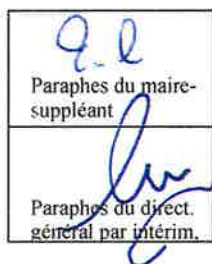
**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Réjean Racine, mandataire de Sylvain Petit, des entreprises M.A. Petit a déposé une demande afin d'agrandir la superficie utilisée à des fins non-agricoles du lot 6 198 288;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement projeté est en dehors de l'aire de droit acquis reconnu par la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot de 5000 m<sup>2</sup> a été déclaré conforme en 2016 par la CPTAQ, mais que 2565 m<sup>2</sup> est utilisé comme chemin d'accès au terrain résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est d'augmenter de 1159 m<sup>2</sup> la superficie du lot à des fins non-agricoles (résidentiels);

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie réelle utilisé à des fins résidentielles serait de 5000 m<sup>2</sup>;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité :

**D'appuyer** la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 6 198 288, Les entreprises M.A. Petit Inc.

---

### 2020-022 FINANCE

#### 2020-022-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer au montant de 27 700,11\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés, en ajoutant le fournisseur numéro 649 au montant de 3 330,00\$.

---

#### 2020-022-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 124 561,08\$ et d'entériner les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 2 568,00\$ tel que présenté aux membres du conseil.

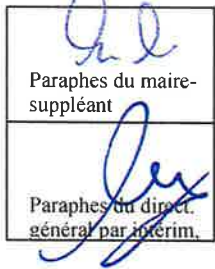
---

#### 2020-022-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DAS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais de déplacements au montant de 2 552,03\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de janvier 2020 au montant de 15 663,75\$ et les déductions à la source du mois de décembre 2019, au montant de 13 844,64\$.

---

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2020-023 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**2020-023-1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 567 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 371 500\$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU  
GARAGE MUNICIPAL -PHASE 3**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Fernand Leclerc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 567 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réaménagement du garage municipal – phase 3.

-----

**2020-023-2 ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 567  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL -PHASE 3**

Il est, par la présente, proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu unanimement;

**QUE** le conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro 567 décrétant une dépense et un emprunt pour le réaménagement du garage municipal – Phase 3;

**QUE** le projet de règlement numéro 567 soit adopté à une séance subséquente.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

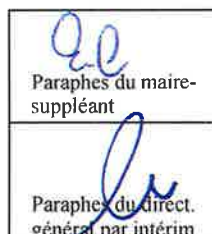
-----

**2020-023-3 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 568 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE CHAUD  
ET LA RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS  
DE LA RIVIÈRE ET DE LA VALLÉE**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Johnny Vander Wal, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 568 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'asphalte chaud et la réfection de ponceaux sur les chemins De La Rivière et De la Vallée.

-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2020-023-4 ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 568  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 626  
000\$ POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE CHAUDE ET LA  
RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS DE LA  
RIVIÈRE ET DE LA VALLÉE**

Il est, par la présente, proposé par le conseiller Charles Brochu,  
appuyé par la conseillère Sylvie Giroux  
Et résolu unanimement;

**QUE** le conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro  
568, décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux  
d'asphalte chaude et la réfection de ponceaux sur les chemins De La  
Rivière et De La Vallée;

**QUE** le projet de règlement numéro 568 soit adopté à une séance  
subséquente.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de  
règlement est remis à tous les membres du conseil.

-----  
**2020-023-4-1 CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT À  
RÉALISER LES TRAVAUX SELON LES  
MODALITÉS ÉTABLIES AUX  
PROGRAMMES – PROJET RIRL 2017-601B**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland  
a pris connaissance des mesures  
particulières applicables exclusivement  
aux demandes d'aide financière  
complètes et admissibles reçues entre le  
1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le  
cadre des volets Accélération des  
investissements sur le réseau routier  
local (AIRRL) et Redressement des  
infrastructures routières locales (RIRL)  
du Programme d'aide à la voirie locale  
(PAV) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les mesures particulières ont préséance  
sur les modalités d'application des  
volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU QUE** le Ministère versera 90% du montant de  
l'aide financière au comptant dans les  
meilleurs délais suivant la signature de  
la lettre d'annonce par le ministre;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de  
comptes des projets doit être effectuée  
dans le mois suivant la fin de la  
réalisation des travaux ou au plus tard le  
31 janvier 2021;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**ATTENDU QUE** le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL)

Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

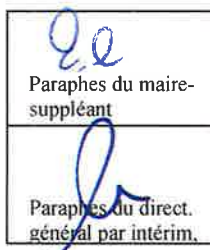
**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition du conseiller Johnny Vander Wal, appuyée par le conseiller Charles Brochu, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### **2020-023-4-2 ACCEPTATION DE LA GRILLE DE CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME RIRL 2017-601B**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la grille de calcul de l'aide financière au programme RIRL 2017-601B au montant maximal de 431 825\$, tel que présenté;

**QUE** la grille d'aide financière se détaille comme suit :

- Coût du projet (incluant la taxe remboursable) 575 767,20\$
- Part du Ministère des transports du Québec (75%) 431 825,46\$
- Part de la municipalité (25%) 143 941,80\$

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif auprès du Ministère des transports du Québec sur ledit projet.

---

### **AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS**

### **2020-024 ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS DATÉS DU 21 JANVIER 2020 POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – PHASE 3, INCLUANT UNE MODIFICATION CONCERNANT LA LOCALISATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité :

D'accepter les plans et devis datés du 21 janvier 2020 pour le projet de réaménagement du garage - phase 3, incluant une modification concernant la localisation des bureaux administratifs, tel que présenté par le directeur général par intérim.

---

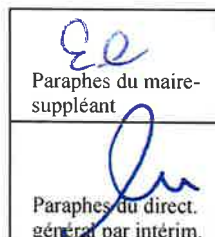
### **2020-025 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CIMA+ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE, DE LA SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES CHEMINS DE LA RIVIÈRE ET DE LA VALLÉE**

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Cima+ pour les services professionnels d'ingénierie, la surveillance partielle des travaux d'infrastructures routières des chemins De La Rivière et De La Vallée, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 7 janvier 2020 au montant budgété de 18 394\$ plus taxes;



**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**QUE** les honoraires professionnels soient acceptés sous la forme de dépenses contrôlées;

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au dit mandat.

-----

**2020-026 ADOPTION DU TAUX DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE STATISTIQUE CANADA POUR AJUSTEMENT SALARIAL 2020 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** tous les employés reçoivent annuellement une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec, (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier et ce, rétroactivement au 1er janvier de chaque année, le tout tel que prévu à la politique du gestionnaire en vigueur adoptée le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil reçoivent également une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec, (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier et ce, rétroactif au 1er janvier de chaque année, le tout tel que prévu à l'article 9 du *Règlement sur le traitement des élus*, numéro 557; adopté le 4 mars 2019 ;

**ATTENDU QUE** l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada a terminé l'année 2019 avec un taux de 2,1% pour le Québec;

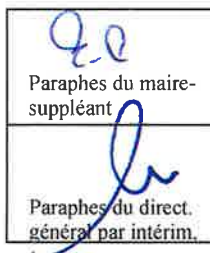
**ATTENDU QUE** la politique du gestionnaire et l'article 9 du règlement 557 prévoient une augmentation du coût de la vie minimale de deux virgule cinq pourcent (2,5%) ;

**ATTENDU QUE** suite au résultat de la part de Statistique Canada, c'est le pourcentage le plus élevé qui sera appliqué, soit 2.5%;

**DANS LES CIRCONSTANCES**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le directeur général par intérim à procéder aux ajustements des taux horaires des employés et celui du traitement des élus municipaux et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tel que conforme à la politique du gestionnaire et à l'article 9 du règlement 557.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2020-027 UPA – DEMANDE D’APPUI SUR LA LOI 48 (LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L’ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES)**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**QUE** considérant les impacts sur les revenus de taxation, le conseil municipal refuse d’appuyer le projet de Loi 48 (loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l’accès au crédit de taxes foncières agricoles).

**QU’**une copie de la présente résolution soit transmise à l’UPA et à M. André Bachand, député de Richmond.

-----

**2020-028 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – RÉOLUTION CONCERNANT L’ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L’ACHAT REGROUPÉ DE RADARS PÉDAGOGIQUES**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a procédé à l’achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;

**ATTENDU QUE** certaines municipalités locales ont manifesté l’intérêt d’acquérir leur propre radar pédagogique;

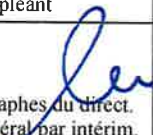
**ATTENDU QUE** la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l’achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**ATTENDU QUE** la réception de la lettre d’annonce PAFFSR\_20190326-01 confirme l’octroi d’une aide financière d’un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;

**ATTENDU QUE** la MRC a procédé à un appel d’offres pour l’achat de radars pédagogiques et les soumissions reçues selon les différentes catégories sont les suivantes (en tenant compte du plus bas soumissionnaire conforme) :

Nombre de radars demandé	Prix unitaire (avant taxe)
1 à 5	3 850 \$
6 à 10	3 649 \$
11 à 15	3 548 \$
16 à 18	3 458 \$

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

20- Paraphes du maire- suppléant
 Paraphes du direct. général par intérim.

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite participer à l'achat regroupé et bénéficier de l'aide financière pour l'achat de radars pédagogiques;

**ATTENDU QUE** les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties;

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu:

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland désire participer à l'achat regroupé de la MRC du Val-Saint-François afin d'acquérir un (1) radar pédagogique;

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à défrayer 50 % du montant du prix unitaire mentionné correspondant au nombre total de demandes faites par les municipalités de la MRC

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à transmettre à la MRC du Val-Saint-François tous les renseignements nécessaires à la rédaction du rapport d'activités exigés par le ministère des Transports pour la reddition de compte;

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;

**QUE** le maire, monsieur Herman Herbers, de même que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.

-----

### 2020-029 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE DE PARTICIPATION À L'ESCOUADE VERTE 2020

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu à l'unanimité :

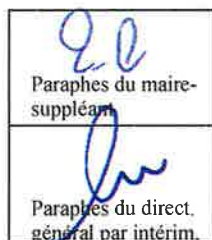
**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland ne donne pas suite à la demande de participation à l'Escouade verte 2020.

-----

### 2020-030 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – RÉOLUTION D'ARRÊT DE PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2019-05 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-012 DE LA MUNICIPALITÉ

**ATTENDU QUE** par la résolution de la MRC du Val-Saint-François numéro CA-20-01-17, il y a arrêt du processus d'adoption du règlement no. 2019-05 afin de reprendre le processus d'adoption du nouveau cadre normatif régional sur la forêt;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**ATTENDU QUE** la municipalité a appuyé le règlement no. 2019-05 par la résolution numéro 2020-012;

**DANS LES CIRCONSTANCES**, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité :

**D'abroger** la résolution numéro 2020-012 à toute fin que de droit.

-----

### **2020-031 CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES – INVITATION AU STEAK FRITES 2020**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland ne donne pas suite à l'invitation au Steak frites 2020 au profit du Centre de répit Théo Vallières.

-----

### **2020-032 CONTRIBUTION AUX FRAIS DE DÉMARRAGE – ÉCLAIRAGE TERRAIN DE SOCCER**

**CONSIDÉRANT** le projet d'installation de lumières sur le terrain de soccer appartenant à la Commission scolaire Eastern Townships;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs pourparlers ont eu lieu sur le projet entre les municipalités du Canton de Cleveland, Canton de Melbourne, la Ville de Richmond et la Commission scolaire Eastern Townships, à l'effet d'éclairer le terrain de soccer, mais également de procéder à des travaux de réaménagement et de drainage du terrain tel que préconisé par la Commission scolaire Eastern Townships;

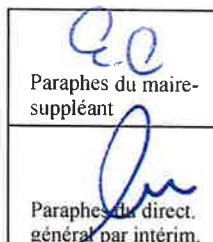
**CONSIDÉRANT** que seul le projet d'éclairage concerne les municipalités au projet;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du programme de subvention "Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAIFIRS-EBI)", dont la limite impartie au dépôt de projet est fixée au 21 février 2020;

**CONSIDÉRANT** que pour présenter la demande de subvention, les partenaires doivent déposer certains documents obligatoires faisant foi de l'entente et pour la description du projet en question;

**CONSIDÉRANT** que pour la préparation desdits documents, des frais et honoraires professionnels devront être engendrés comme frais de démarrage;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**CONSIDÉRANT**

que le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland accepte la prise en charge d'une partie des frais de démarrages au même titre que les autres partenaires municipaux, et ce pour la somme de 1 500 \$, le tout faisant partie intégrante de la contribution maximale de 15 000 \$ tel qu'entendu.

À ces causes,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland dans le but de présenter le projet d'éclairage et de réaménagement du terrain de soccer avant le 21 février 2020, s'engage à contribuer à une partie des frais de démarrage pour la somme de 1 500\$.

**QUE** La contribution de 1 500\$ soit considérée à l'intérieur de la somme maximale de 15 000 \$ pour le projet.

**QUE** La présente résolution soit conditionnelle à l'accord des municipalités participantes et de la Commission scolaire.

-----  
**2020-033 INFOTECH – CONTRAT DE SOUTIEN 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement :

**DE** renouveler le contrat de soutien 2020-2021, option régulière du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021 avec Infotech, au montant de 6 340,00\$ plus taxes, tel que présenté dans l'envoi du 16 janvier 2020 ;

**D'**accepter le contrat optimal au montant de 625,00\$ plus taxes, tel que présenté dans l'envoi du 16 janvier 2020 ;

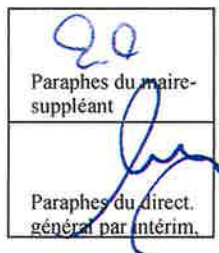
**D'**autoriser le maire, Herman Herbers et le directeur général par intérim à signer le contrat, si besoin il y a.

-----  
**2020-034 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À LA  
FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE DE  
L'APPEL D'OFFRES AU PROJET DES TRAVAUX D'ASPHALTE SUR  
UNE PARTIE DES CHEMINS DE LA RIVIÈRE ET DE LA VALLÉE**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement :

**D'**autoriser la Direction générale à procéder à la formation d'un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres au projet des travaux d'asphalte sur une partie des chemins De La Rivière et De La Vallée.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**2020-035 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER LE DEVIS DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS DE LA RIVIÈRE ET DE LA VALLÉE SUR LE SITE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC SEAO (SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC)**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement :

D'autoriser la direction générale de déposer le devis de soumission pour les travaux d'asphalte sur une partie des chemins De La Rivière et De La Vallée sur le site d'appel d'offres public SEAO.

**2020-036 DÉLÉGATION DE LA CONSEILLÈRE SYLVIE GIROUX POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUX ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS LE 18 FÉVRIER 2020 ET LE 24 MARS 2020**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement :

**DE** déléguer la conseillère Sylvie Giroux pour représenter la municipalité à l'évènement *Tous ensemble pour la communauté anglophone* qui aura lieu le 18 février au Richmond Regional High School ;

**DE** déléguer la conseillère Sylvie Giroux pour représenter la municipalité à une importante rencontre des partenaires de Valfamille qui aura lieu le 24 mars 2020 au Centre communautaire de Richmond.

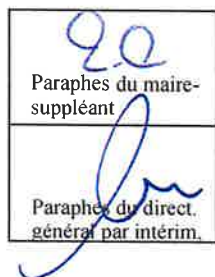
**2020-037 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 14 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 17,3 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



diplôme d'études secondaires (20,0 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

### CONSIDÉRANT QUE

les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

### CONSIDÉRANT QUE

les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et les impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

### CONSIDÉRANT QUE

le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

### CONSIDÉRANT QU'

il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

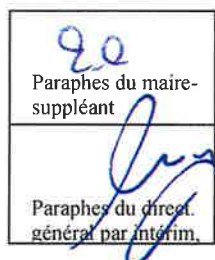
### CONSIDÉRANT QUE

la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

### CONSIDÉRANT QUE

le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 17 au 21 février 2020, la 11e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

Il est proposée par le conseiller Charles Brochu,  
appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement :

**DE PROCLAMER** les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

**D'appuyer** le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

---

### RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers étant absent, aucun rapport des activités du mois n'a été déposé au conseil municipal.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

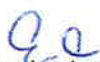
La période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de monsieur Marcel St-Pierre sur le point suivant :

- CPTAQ pour un chalet
-



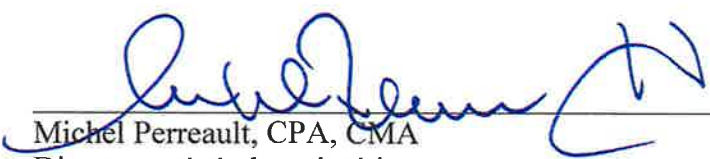
## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

 Paraphes du maire- suppléant
Paraphes du direct. général par intérim.

### 2020-038 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que la séance soit levée à 20h17.

  
Eric Courteau, Maire suppléant

  
Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général par intérim

### DISPONIBILITÉ DE FONDS

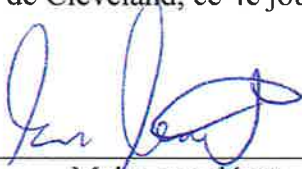
La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

### APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Eric Courteau, maire suppléant en vertu de la résolution 2019-046, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de février de l'an deux mille vingt.

  
Eric Courteau, Maire suppléant